AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1332026-DE
Reçu le 29/09/2026

CONTRAT DE PARTENARIAT

ASSOCIATION LES GAULOIS DU DESERT / VILLE DE NERAC

Evènement 4L TROPHY

Article 1

Ce contrat est établi entre,

- d'une part l'association **Les Gaulois du désert**, sise au 23 rue du Port, 47230 LAVARDAC, désignée par « le parrainé »

- d'autre par **la Mairie de Nérac**, désignée « le sponsor »

Article 2

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de **1 an minimum.**

Article 3

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de **400 €** (quatre cents euros) apportés par le sponsor.

Article 4

Le parrainé s'engage à **mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur le véhicule et à faire apparaitre le partenariat officiel dans ses documents de communication**.

Article 5

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des partis de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à Nérac, le

Le parrainé,
Pour l'association Les Gaulois du désert,
Lu et approuvé,
Enzo SALA, Président

Le sponsor,
Pour la Ville de Nérac
Lu et approuvé,
Nicolas LACOMBE, Maire